

Un site web permet aux cubains vivant à l'étranger de contribuer au Code des familles



La Havane, 16 février (RHC) La création d'une rubrique sur le site web de la Nation et de l'Émigration permet aux Cubains résidant à l'étranger de participer à la consultation populaire sur le projet de code des familles.

Selon Ernesto Soberón, Directeur Général des Affaires Consulaires et des Cubains vivant à l'étranger au Ministère Cubain des Affaires Etrangères, il existe un modèle sur le portail www.nacionyemigracion.cu qui permet de soumettre des commentaires et des propositions de modification du texte.

"Les conditions sont réunies pour un accès facile et les Cubains vivant à l'étranger pourront également examiner le texte du code des familles. Ce texte est vaste et comporte un langage technique dont l'analyse et le traitement demandent du temps", a-t-il souligné.

Soberón a rappelé qu'il y a déjà eu un précédent de la participation des émigrés cubains aux processus démocratiques à Cuba en 2018 lors du débat sur le projet de Constitution République de l'époque.

Cuba possède 140 consulats ou bureaux dans 123 pays, ce qui explique les critères de ressortissants cubains dans les territoires où l'île n'a pas de présence diplomatique, a-t-il précisé.

Entre février et avril de cette année, l'État caribéen soumettra le projet de nouveau code des familles à une consultation populaire dans le but d'adapter le cadre juridique actuel de ce pays aux réalités sociales.

Le nouveau code inclus des questions telles que le flux de voyageurs et la transnationalité de la famille cubaine.

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/286435-un-site-web-permet-aux-cubains-vivant-a-letranger-de-contribuer-au-code-des-familles>



Radio Habana Cuba